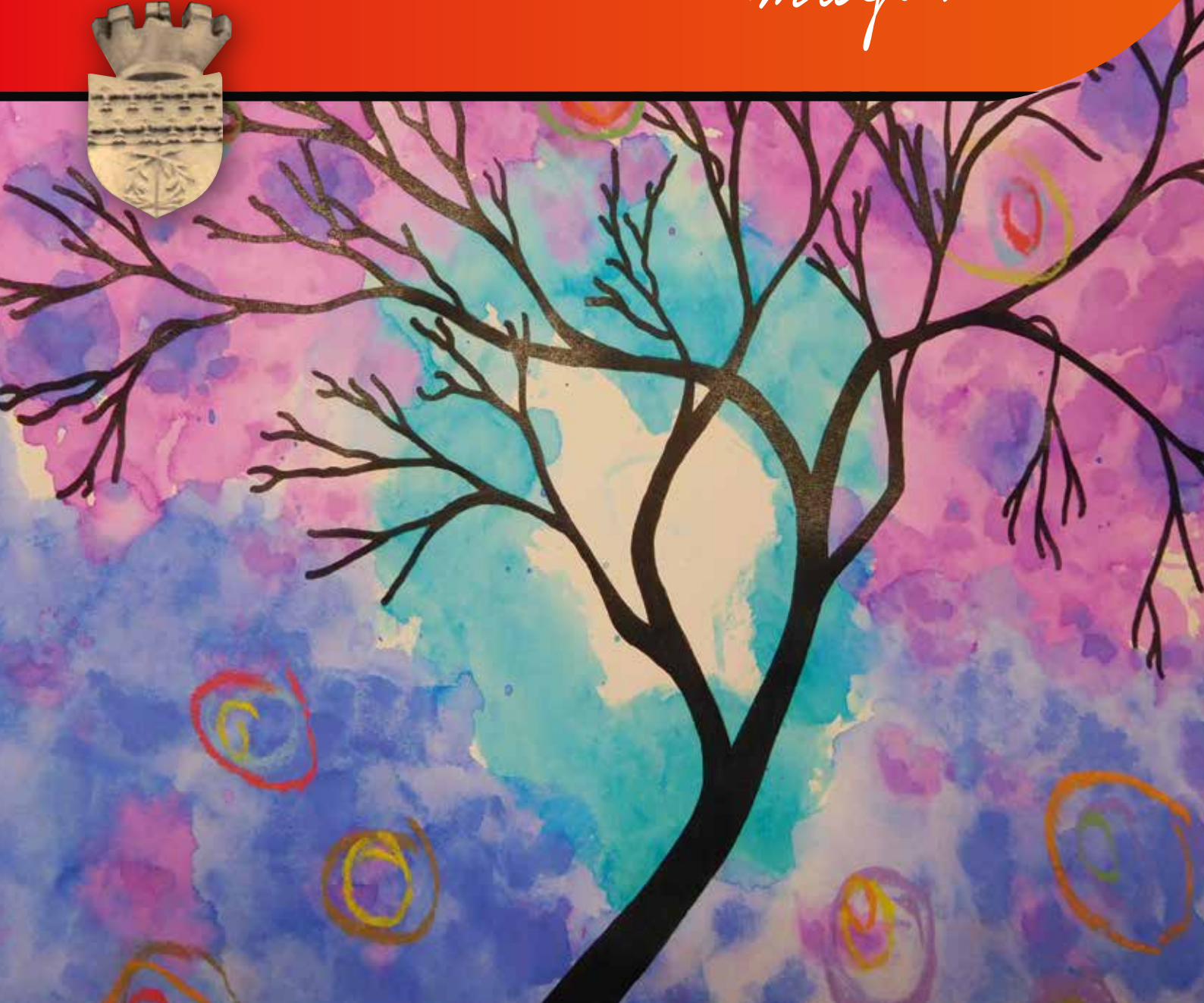


LÉCHO ^{n°99} de Prunay

Janvier 2017

bulletin trimestriel d'information du village de Prunay

magazine



SECURITÉ

Action citoyenne P.7



COMMERCE

L'instant des délices P. 8



ASSOCIATION

Burkina-Santé P.12





Edito !

Mes chers concitoyens,

En 2016, Prunay n'a pas été épargné par les vols, les cambriolages et les dégradations. En partant de ce constat, a été signé le 21 décembre 2016 en Mairie de Prunay, le protocole « participation citoyenne », en présence du commandant de la gendarmerie et de la sous-préfète de Reims, Madame Valérie Hatsch.

Ce protocole visant à rassurer la population, permet d'améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation, d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité, et de sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement. 5 référents se sont portés volontaires sur le village. Ils vous seront présentés lors des vœux du maire prévus le 27 janvier prochain, à 19h, à la salle des fêtes.

De même, nous ferons le bilan de l'année 2016, et parlerons des projets 2017.

Ces vœux seront également l'occasion de récompenser les lauréats du concours annuel de dessin « l'Echo de Prunay », organisée par l'Ecole Municipale du village, auquel tous les enfants participent.

En attendant de vous retrouver et de clôturer cette rencontre autour du verre de l'amitié, l'ensemble du Conseil Municipal et moi-même, souhaitons à tous les Prunaysiens, les Prunaysiennes et à leurs proches, une belle et heureuse année 2017.

Le maire,

Frédéric Lèpan

Sommaire



- P. 2-3 -4** Actions municipales
- P. 5-6-7** Economie locale
- P. 8-9-10** Actualités village
- P. 11** Bibliothèque
- P. 12** Vie des Associations
- P. 13-14** Pages de l'école
- P. 15** Culture/Agenda

Prunay connecté !

Tenez-vous informé des actualités, alertes et événements de votre village grâce à l'application mobile «Prunay Champagne» disponible en téléchargement sur Play store et Apple store.

N'hésitez pas également à consulter régulièrement le site www.prunay-en-champagne.fr

Vous souhaitez faire paraître un article ou une information dans l'Echo de Prunay ? Ecrivez-nous à l'adresse suivante : lechodeprunay@gmail.com

Après validation de la Commission Communication, votre article paraîtra soit dans notre magazine trimestriel, soit sur le site internet : www.prunay-en-champagne.fr

Présidentielles 2017 - Dates des élections

Jours des scrutins

Les dates exactes des élections présidentielles 2017 ont été fixées lors du Conseil des ministres du 4 mai 2016. Le premier tour est fixé au dimanche 23 avril 2017 tandis que le second tour aura lieu le dimanche 7 mai 2017.

Les législatives de 2017 auront lieu quelques semaines après les présidentielles.

Conditions de vote

Pour pouvoir voter aux présidentielles, vous devez avoir la nationalité française, être majeur, jouir de vos droits civiques et politiques et être inscrit sur les listes électorales.

Listes électorales

En cas de déménagement récent, vous devez vous inscrire sur les listes électorales de votre nouvelle commune. Si vous ne le faites pas, vous devrez voter dans votre ancienne commune, sauf si cette dernière vous a radié de ses listes électorales.

Procuration

Si vous ne pouvez pas vous rendre à votre bureau de vote le jour du scrutin, vous pouvez toujours voter par procuration (voir les démarches à suivre). Notez que dans les zones A et

B, le jour du 1er tour tombe pendant les vacances de Pâques. Les habitants de ces zones partis en vacances le jour de l'élection peuvent donc mettre en place une procuration pour pouvoir voter.

Horaires des bureaux de vote

Les bureaux de vote ouvriront à 8 heures du matin.

Un changement notable aura lieu à compter des présidentielles de 2017 : l'horaire de fermeture des bureaux de vote est désormais fixé à 19 heures dans toutes les communes.

Auparavant, l'heure de fermeture était généralement fixée à 18h dans les communes faiblement ou moyennement peuplées et à 20h dans les grandes villes.

Cette nouvelle règle vise à empêcher les fuites liées au début des dépouillements à 18h, avant la clôture du scrutin dans toutes les villes.

2017
PRÉSIDENTIELLE

infos

ORDURES MENAGERES

Nous vous rappelons les jours de ramassage des ordures :

- Modulos bacs jaune : à sortir le **MARDI SOIR**
- Poubelles couvercles bordeaux : à sortir le **JEUDI SOIR**

Deux bennes à verre sont à votre disposition. Une près de la salle des fêtes et une rue de la Grosse Croix. Elles sont accessibles tous les jours. Pour le bien-être des riverains, il est interdit de déposer ses verres de 20 heures à 8 heures. Nous vous remercions de votre compréhension.

ASSISTANTE SOCIALE

L'assistante sociale dont dépend notre commune assure une permanence tous les 1^{ers} Mardis de chaque mois, de 14 h30 à 16 heures à la mairie.

Si vous désirez la contacter entre-temps, vous pouvez lui téléphoner au **03 26 97 00 94**

Elle assure également une permanence à Val de Vesle : le 4^{ème} mardi de 14 h30 à 16 h.

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18 (portable : 112)

Gendarmerie : 17

Beaumont ou Taissy : 03 26 03 92 40

SAMU : 15 (portable : 112)

Service de l'Eau 03 26 47 51 45

Tri Info : 03 26 02 90 90

Transport à la Demande (CITURA) : 09 69 39 29 20

Mairie : 03 26 61 72 44

Compte-rendu du 4 novembre 2016

**Déclaration d'intention d'alliéner**

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur la vente de la propriété suivante: parcelle AC143 sise 7 rue du 8 Mai 1945, d'une superficie de 500 m².

Déclassement d'un chemin communal :

Le conseil est favorable au déclassement d'un chemin communal avant de le céder. Une enquête publique sera donc engagée auprès des propriétaires riverains sur le chemin dit « de Reims à Nauroy » avant cession.

Tableau Numérique Interactif :

Le conseil examine les devis et applications que propose l'entreprise Quadria pour l'achat et l'installation d'un TNI dans la classe des élèves de CM1/CM2. L'achat d'un PC associé au tableau est à prévoir. Un devis comparatif est en attente.

Participation citoyenne:

Une réunion d'information est programmée le mardi 15 novembre à 18h30 pour présenter le dispositif « Participation citoyenne » pour tenter d'en-

diguer les cambriolages ou autres agressions sur le village.

Don de sang :

Le conseil est informé du don de sang organisé sur la place de la mairie le samedi 19 novembre de 8h30 à 11h30.

Association BURKINA SANTE :

L'Association Burkina Santé voit le jour sous la présidence de Jean-Claude BASTIEN. L'action entamée par David KERE se poursuit pour récupérer tout le matériel médical obsolète en France et le transférer au Burkina Faso, se poursuit (voir article dans cette édition).

VDSL 2 :

Le conseil est informé que l'opérateur ORANGE propose à ses clients d'installer la VDSL 2 pour améliorer la qualité des connexions Internet.

Panneau de signalisation :

Le panneau annonçant l'école sur la rue de la Pompelle est en mauvais état. Son changement est programmé. Un panneau lumineux, programmable au moment des

sorties d'école, est envisagé.

Boulangerie :

Les nouveaux boulangers ouvriront la boutique le mardi 15 novembre 2016.

Dégradations :

Des dégradations sont régulièrement constatées sur le village. Des lieux de rassemblement autour de l'école, de l'église sont à noter. Les poubelles abîmées ou brûlées, les bouteilles vides retrouvées autour de l'école sont trop régulièrement constatées. La gendarmerie procède à des rondes et à des contrôles d'identité.

Arrêt de bus :

L'arrêt de bus CITURA est en cours d'installation, ainsi que le remplacement de la sanisette réservée au personnel.

Travaux :

Le conseil est informé que la SNCF procède à des travaux sur le passage à niveau de la rue des Monts de Champagne. La rue sera bloquée de mercredi 9 à jeudi 10 novembre : une déviation est organisée.

Compte-rendu du 9 décembre 2016

Déclaration d'intention d'alliéner

Le conseil n'exerce pas son droit de préemption sur la vente des propriétés suivantes :

- Parcelle AE153 sise 11, rue du Gué Sarrazin, d'une superficie de 1505 m².

- Parcelle ZL 135 et 154, sise ZAC de Prunay, d'une superficie totale de 4066 m².

Tableau Numérique de l'école :

Le conseil poursuit l'étude des devis concernant l'achat et l'installation d'un TNI à l'école. Un écran interactif serait l'option préférée à un tableau avec un vidéo projecteur. Les devis sont à ajuster.

Participation citoyenne :

La réunion du mardi 15 novembre a rassemblé 100 visiteurs. Depuis, 5 référents se sont positionnés. Le mardi 21 décembre 2016, le protocole sera signé en mairie avec la gendarmerie.

Budget :

Le conseil constate qu'il est de plus en plus difficile de dégager un excédent, les restrictions budgétaires s'intensifient. A noter : la commune est en attente du remboursement par l'Etat, de la participation salariale du nouvel emploi d'Avenir positionné prioritairement sur l'école.

Zones blanches :

L'entreprise LCC, mandatée par Free Mobile, procédera à des mesures de la qualité du débit de la téléphonie mobile sur différents endroits dans le village, courant janvier.

Abandon du forage du Château d'eau

Le raccordement en eau sur Reims Métropole engendre l'abandon du forage de Prunay. L'obligation de comblement du forage incombe à la commune.

Don de sang :

54 donateurs se sont succédés lors du don organisé le samedi 19 novembre dernier. Pour les collectes à suivre, la salle des fêtes

sera mise à disposition de l'EFS.

Travaux :

Le conseil est informé de travaux sur la D944 au niveau du pont enjambant la Vesle. Une déviation sera mise en place. Plus d'infos sur le site internet.

Grand Reims :

L'arrêté préfectoral rassemblant 144 communes prendra effet le 1er janvier 2017. La nouvelle EPCI portera le nom de GRAND REIMS.

Salle des Fêtes :

La chaudière de la salle des fêtes montre des signes de fatigue. Le changement des huisseries engendrera l'installation d'une ventilation à double flux qui permettra une ventilation correcte de la salle sans déperdition de calories.

Vœux du maire et de son conseil :

La cérémonie des Vœux du Maire est fixée au vendredi 27 janvier à 19 heures dans la salle des fêtes.

Signalétique :

Une étude est lancée pour la mise en place d'une signalétique sur le village, indiquant les bâtiments et installations communales ainsi que les commerçants le souhaitant.

Jardins familiaux :

Une première rencontre entre des adjoints et des personnes intéressées par la location d'une parcelle de jardin, s'est déroulée le mercredi 6 décembre. Un règlement est en cours de rédaction. (voir article dans cette édition)

Camion de Pompiers :

L'ancien camion de pompiers est à vendre.

Camion de la commune :

Une étude de remplacement du camion de la commune est en cours.

ETAT-CIVIL 2016

NAISSANCES

Lou VASSAUX-LEFORT

20 décembre 2015

Louéva BLAIN-HEUSGHEM

21 décembre 2015

Gaëtan LEROUX

7 mars 2016

Zoé GAUQUIE

14 mars 2016

Anna GERMAIN

13 mai 2016

Thomas VASSEUR

19 mai 2016

Noam THÉRON

12 juin 2016

Ninon LALLEMENT

17 juin 2016

Enaël KEYSER

25 juin 2016

Célia COILLIOT

1er juillet 2016

Erine BOUVRY

18 juillet 2016

Sahel FAÛL

2 août 2016

Carl LESCUT

12 novembre 2016

MARIAGES

Florian MOUCHEL et

Sabrina DUMET

30 avril 2016

Vincent BÉGUINOT et

Gwenaëlle SAAD

11 juin 2016

DECES

Hugues WACOMBER

29 février 2016

Guy BRUN

9 avril 2016

Jules BRULÉ-PINTAUX

7 juin 2016

Jean BLAISE

1er août 2016

ANNONCE

Vends camion
de pompier

Renault B70 de 1985
82700 Kms - 8CV
Essieu arrière jumelé,
pneus neufs

Faire offre au
06 12 37 29 90
ou par mail:
lechodeprunay@gmail.com
ou à la mairie de Prunay



DENEIGEMENT

Entretenir son trottoir est obligatoire en cas de neige ou de verglas.

Ci-dessous les règles prévues par la réglementation :



En période de neige ou de verglas, un trottoir non-entretenu peut vite s'avérer dangereux pour les piétons.

Pour prévenir les risques de glissade et de chute, certaines règles existent concernant l'entretien des trottoirs. Les mesures préventives consistent à déblayer la neige et éventuellement saler ou sabler le trottoir en cas de gel.

Mais qui doit s'en charger et qui est responsable si un passant se blesse en tombant ?

Réglementation

En principe, l'entretien des voies de circulation publique (dont les trottoirs) situées en agglomération incombe à la commune. La loi prévoit en effet qu'il appartient à la police municipale d'assurer la sûreté et la commodité du passage dans les rues, les quais, les places et les voies publiques.

En cas de neige et de verglas, ce sont donc les agents municipaux qui doivent en principe intervenir.

Cependant, le maire a le pouvoir de prendre un arrêté afin d'imposer aux riverains le déneigement du trottoir situé devant chez eux en cas de chute de neige.

Ce texte peut prévoir une liste de moyens à mettre en oeuvre en cas de verglas (sable, sciure...).

Dans ce cas, cette obligation n'incombe plus à la mairie, mais à vous.

Ce type de mesures existe dans de nombreuses villes : il convient donc de vous renseigner auprès de votre mairie pour connaître la réglementation applicable à votre rue.

Par ailleurs, dans le cas d'une voie privée fermée à la circulation publique, l'entretien du trottoir incombe obligatoirement au propriétaire de la voie.



APPLICATION CITURA - BUS - TRAM

Depuis le 15 décembre 2016, Citura propose sa première application mobile sur Android et IOS

Avec de nombreuses fonctions, cette application facilitera sans aucun doute les voyages de l'ensemble des usagers du réseau Tramway et bus : recherche d'itinéraires, horaires en temps réel,



informations sur l'état du réseau, favoris, plans, contacts, de la lecture pendant les voyages

Le réseau CITURA vous souhaite bonne route.

TELEPHONIE

Zones blanches

Nouvelles du front de la téléphonie mobile

Actuellement la question des zones blanches revient fréquemment sur le devant de la scène, sous la pression des opérateurs mobiles, des associations anti-ondes ou plus récemment en référence aux objectifs fixés par le Gouvernement en terme de couverture mobile exigée pour l'ensemble de la population.

Pour rappel, une zone blanche désigne une zone qui ne possède pas de réseau de téléphonie mobile ni d'internet mobile. Il s'agit la plupart du temps de zones très peu peuplées avec un nombre d'habitant extrêmement peu dense n'incitant pas les opérateurs mobiles à équiper ces zones, qui ne seraient pour eux pas rentables.

Si les zones blanches sont généralement bien identifiées et référencées, il n'en est pas de même pour les zones d'ombre. Dans ces endroits, beaucoup plus répandus que les zones blanches, une connexion mobile est disponible, mais les antennes couvrent un si large territoire et sont situées à une distance tellement importante que la qualité réelle du réseau mobile disponible est de très mauvaise qualité.

Pour dresser un inventaire précis du niveau de couverture sur l'ensemble du territoire, et contraindre ensuite les opérateurs à améliorer leur réseau, les pouvoirs publics ont mis en place une vaste campagne de mesure.

Dans la Marne, elles ont commencées le 22 décembre pour 48 communes, sous la responsabilité de l'opérateur Free Mobile pour le compte de l'ensemble des opérateurs.

Notre commune a réussi à être intégrée dans cette campagne et fait actuellement l'objet d'un test de mesures au sein de



différents endroits de Prunay au mois de janvier.

Nous avons insisté pour que les tests soient effectués à plusieurs endroits pour attester de la qualité inégale de réception dans notre commune.

Affaire à suivre donc, en attendant une prise en compte de ces résultats pour que chacun puisse disposer d'une connexion mobile de qualité.

L'arrivée de la VDSL2

Bonne nouvelle au niveau de la connexion, non pas mobile cette fois mais fixe. Depuis le mois de novembre les abonnés Orange, et uniquement pour l'instant les abonnés de cet opérateur peuvent bénéficier d'une qualité de connexion inédite avec l'arrivée à Prunay de la VDSL 2.

L'avantage pour les foyers raccordés ? Un chargement des pages internet plus rapide, la possibilité de regarder des vidéos en streaming avec une meilleure qualité, le transfert de documents par mail beaucoup plus rapidement...

Les premiers tests réalisés par les premiers habitants connectés avec cette nouvelle offre ont pu mesurer un débit allant de 35 à 45 mégas en fonction de la localisation dans la commune, soit un triplement de la vitesse enregistrée jusqu'à présent.

Pour activer ce débit et profiter de ces nouvelles possibilités, il suffit de vous rapprocher de l'opérateur Orange ou de vérifier votre boîte mail si vous êtes déjà adhérent auprès de cet opérateur.

Raccordement au réseau collectif d'assainissement

Nous vous rappelons que pour **bénéficier de la subvention, le délai de réalisation des travaux est de deux ans à compter du 1er octobre 2015.**

Au retour de votre exemplaire signé de la convention, les travaux peuvent être engagés au plus tôt pour être **terminés et contrôlés avant le 1er octobre 2017.**

Rappel Important

Cette convention est très importante car elle constitue le document de référence attestant de votre choix dans la conduite des travaux à mener.

Elle mentionne en effet le choix de chaque propriétaire de réaliser par lui-même ou de confier à une entreprise le soin de réaliser ses travaux de raccordement.

Cette convention est également indispensable pour bénéficier en retour des aides financières de l'agence de l'eau Seine Normandie.

Une fois votre décision arrêtée, sur la base des devis transmis par les entreprises que vous aurez consultées, vous devez retourner cette convention signée en deux exemplaires, accompagnée d'un RIB, à l'adresse suivante :

**Reims Métropole
Direction de l'eau et de l'assainissement
Service Etude Travaux et Exploitation Réseaux
CS800 36 - 51722 Reims Cedex**

La mairie de Prunay se tient à votre disposition en cas de besoin.



SECURITÉ

Participation citoyenne

Le rôle des référents

Sensibilisés aux phénomènes de la délinquance au cours de réunions publiques organisées conjointement par le maire et le commandant de la brigade locale, les référents communaux des quartiers (ou rue, ou zone pavillonnaire...) relaient l'action de la gendarmerie auprès de la population et favorisent ainsi la diffusion de conseils préventifs pour lutter plus particulièrement contre la délinquance d'appropriation et les dégradations.

Les référents accomplissent des actes élémentaires de prévention tels que la surveillance des logements temporairement inhabités, le ramassage du courrier des vacanciers...

Ils sont étroitement associés à l'action de prévention des cambriolages intitulée « opération tranquillité vacances » mise en œuvre sous l'autorité de la gendarmerie.

Procédure d'information

A minima, un correspondant gendarmerie est désigné dans chaque brigade pour être l'interlocuteur privilégié du maire et des référents.

Dans le respect des dispositions de l'article 11 du Code de Procédure Pénale, des échanges s'opèrent entre les correspondants gendarmerie et le maire quant aux faits de délinquance constatés sur sa commune.

Le dispositif qui se base sur une continuité de l'information, s'appuie sur un éventail de vecteurs de communication propices à la multiplication des échanges (rencontres, téléphone, fax, Internet).

Cette procédure s'inscrit pleinement dans le cadre de l'article L. 2211-3 du Code Général des Collectivités Territoriales qui instaure pour les forces de sécurité intérieure « l'obligation d'informer sans délai le maire des infractions (agressions, violences graves, accidents de la route...) causant un trouble à l'ordre public commises sur le territoire de la commune ».

Le protocole de la Participation citoyenne a été signé le mercredi 21 décembre 2016 par le Commandant de la gendarmerie, Madame la Sous-Préfète et M. le Maire, en présence des référents volontaires pour faire vivre le dispositif. Ceux-ci vous seront présentés lors des vœux du Maire, ainsi que leur rôle.



Le dispositif de participation citoyenne consiste pour les habitants d'un même village ou d'une même rue, d'un même quartier, à apporter une aide aux forces de l'ordre dans la lutte contre les phénomènes de délinquance par une action complémentaire et de proximité.

Le dispositif de participation citoyenne relève d'un protocole d'accord tripartite entre Madame la sous-préfète, le maire et la gendarmerie, sur lequel le procureur de la république exerce un droit de regard quant à sa légalité.

Principe du dispositif

Il vise à :

- rassurer la population
- améliorer la réactivité de la gendarmerie contre la délinquance d'appropriation
- accroître l'efficacité de la prévention de proximité
- sensibiliser les habitants en les associant à la protection de leur propre environnement.

Empruntant la forme d'un réseau de solidarités de voisinage, constitué d'une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même village, le dispositif doit permettre d'alerter la gendarmerie de tout événement suspect ou de tout fait de nature à troubler la sécurité des personnes et des biens dont ils seraient les témoins.

Ce dispositif n'a pas vocation à se substituer à l'action de la gendarmerie. Par conséquent, cela exclut l'organisation de toute patrouille ou intervention hors le cadre de crimes ou de délits flagrants prévus par l'article 73 du Code de Procédure Pénale.

Rôle du maire

Le maire, en tant qu'acteur clé de la sécurité publique et de la prévention de la délinquance sur son territoire, est chargé, en collaboration étroite avec la gendarmerie, de la mise en œuvre, de l'animation et du suivi de ce dispositif.

Il met en place une ou plusieurs chaînes de vigilance structurées autour d'habitants d'une même rue ou d'un même quartier à déterminer. Ce maillage est fondé sur le principe de la solidarité et animé par un esprit civique.

Les personnes référentes volontaires sont choisies parmi les habitants par le maire et sont agréées par la gendarmerie. Ces référents sont choisis, après enquête de moralité, pour leur fiabilité et leur disponibilité.

Le maire peut implanter aux entrées de lotissements, quartiers et rues participant à l'opération une signalétique pour informer les personnes mal intentionnées qu'elles pénètrent dans un domaine où les résidents sont particulièrement vigilants.

Réunions d'échanges

Afin de fluidifier et harmoniser le dispositif, des réunions d'échange, rassemblant le maire, les référents de la commune, le commandant de la brigade de gendarmerie, et les correspondants gendarmerie sont organisées régulièrement.

COMMERCE

L'instant des délices



Depuis le 15 novembre dernier, Céline et Steeve GIRARDIN, les nouveaux gérants la pâtisserie-boulangerie de Prunay mettent tout en œuvre pour satisfaire leur nouvelle clientèle...et ça marche ! Qualité et diversité des produits, savoir-faire, efficacité, accueil souriant et chaleureux : les clés d'un succès bien mérité.

Une histoire de passions

« A la base, la pâtisserie est une passion, quand j'étais en apprentissage, je faisais des concours, notamment un concours sur les pièces montées, à l'École Nationale Supérieure de Pâtisserie à Yssingeaux... »

Après un bac pro cuisine, Steeve GIRARDIN a suivi sa formation en pâtisserie et travaillé pendant 1 an dans un restaurant étoilé d'Epernay « les Berceaux », puis a intégré pendant 3 ans, la boulangerie-pâtisserie de Monsieur Patrick Baillet à Ay, boulanger-pâtissier-maître chocolatier, où il a obtenu un brevet de maîtrise. Il a ensuite été Responsable de la pâtisserie chez Marc Morel Pâtisserie à Epernay.

« Puis j'ai découvert le pain, cette matière vivante, une seconde passion... C'est différent de la pâtisserie, le pain, c'est poussé, ce n'est pas tous les jours pareil, il faut s'adapter. Pour apprendre à

le maîtriser j'ai travaillé chez des amis boulangers pendant un an et suivi deux formations au moulin ».

Avoir sa propre affaire, un rêve devenu réalité

« J'ai toujours voulu m'installer à mon propre compte, depuis l'apprentissage ».

« C'était un rêve pour Steeve, et un projet commun » poursuit Céline, « nous en avons beaucoup discuté, les circonstances étaient de notre côté, nous en avons parlé aux fournisseurs de farine et l'occasion s'est présentée. Nous nous sentions prêts ». C'est aussi un geste d'amour de la part de Céline, qui travaillait auparavant dans le secteur de la chimie et de la pharmacie.

« Cela s'est aussi joué géographiquement. Il fallait trouver un compromis pour ne pas s'éloigner trop de nos familles. Prunay était idéalement situé et pile dans la zone que nous avions ciblée ». ajoute Céline.

Au nom de tous les Prunaysiens, souhaitons à Céline et Steeve GIRARDIN, la bienvenue dans notre village et beaucoup de succès dans leurs affaires. Et faisons nôtre leur devise :

« De toutes les passions, la seule vraiment respectable me paraît être la gourmandise ».
Guy de Maupassant

Coordonnées :

L'instant des délices

Céline et Steeve GIRARDIN
6, rue des Monts de Champagne
51360 PRUNAY
Tél 03.26.61.73.24
linstantdesdelices@orange.fr

Egalement sur facebook linstantdesdelices

Horaires

du mardi au vendredi
de 6h30 à 13h00
et de 15h30 à 19h30

Le samedi
de 6h30 à 13h
et de 15h30 à 19h

Le dimanche de 7h à 12h30
Fermeture le lundi

Des produits de qualité

« Nos produits sont 100 % frais et 100 % fait maison » !

« Nous sommes très axés sur la qualité des produits que nous utilisons : à savoir une culture raisonnée et contrôlée comme la farine Label Rouge, le beurre doux d'Appellation d'Origine Protégée, puis le chocolat Valhrona, le haut de gamme en matière de chocolat, fabriqué à Tain-Lhermitage, au cœur de la Drôme. On le reçoit en palets et ensuite on le travaille », explique Steeve.



ACTIONS CITOYENNES

Halte aux produits phytosanitaires

JARDINS FAMILIAUX de la COMMUNE de PRUNAY

La commune dispose d'un terrain près du bâtiment communal qui, pour le moment, n'est d'aucune utilité. La réflexion, entamée depuis plusieurs années, s'orientait vers la location de parcelles pour les jardiniers du village. Avec le sentiment que cette proposition n'attirerait pas grand nombre d'amateurs, la majorité des résidents de Prunay possédant une parcelle cultivable.



A partir du 1er janvier 2017 ; la loi de transition énergétique pour la croissance verte (article 68 ; loi Labbé) impose aux communes de ne plus utiliser ou faire utiliser des produits phytosanitaires (pesticides) pour l'entretien des espaces verts, des voiries, des promenades et forêts.

L'idée d'un jardin partagé a également été évoqué.

Des renseignements et des conseils ont été collectés auprès des associations présentes sur le territoire rémois.

Puis, un article paraît dans l'Echo de Prunay, pour évaluer le nombre de personnes intéressées.

Aujourd'hui, six personnes se sont fait connaître en mairie. Une réunion est provoquée début décembre, sur le terrain, pour évaluer les possibi-

lités, puis en mairie, pour établir un règlement, ainsi qu'un échancier.

Aujourd'hui, le règlement est écrit, les montants de la cotisation et de la caution sont fixés, les parcelles de 100 m² chacune sont délimitées, les éventuels amateurs sont invités à se faire connaître en mairie.

Le règlement sera mis en ligne sur prunay-en-champagne.fr dès son approbation par le conseil municipal.

Seuls resteront autorisés les produits de bio-contrôles autorisés en Agriculture Biologique et qualifiés à faible risque.

On ne va pas se mentir, l'entretien sans produits chimiques peut demander plus de temps. Sans pesticides, les plantes sauvages sont plus présentes; certaines espaces se ré-enherbent, les pelouses sont plus hautes, les massifs sont épaillés... tout cela peut laisser penser à de la négligence; mais il n'en est rien !

Un espace public propre n'est pas forcément un espace sans «mauvaises herbes» mais plutôt un espace sans pesticides !

La tolérance de la population vis-à-vis de la végétation spontanée est une des clés de réussite. surtout dans les endroits où l'entretien est particulièrement contraignant: cimetière, terrain de sport etc..

La gestion différenciée entraîne un changement dans les pratiques d'entretien. Ce changement va susciter des questions de réticences: végétation spontanée; modification du paysage communal, méthodes d'entretien inconnues...

Expliquer ce changement permet de le faire comprendre et de l'accepter.

BILAN FLEURISSEMENT 2016

Notre commune a été visitée par le jury régional le 1er août 2016.

Les conseils sont de :

- Poursuivre l'intégration des vivaces ; arbustes et graminées dans les massifs en pleine terre
- Limiter le fleurissement hors sol
- Continuer les paillages dans les massifs.

La décision du jury est : maintien des 2 fleurs

Tout en appliquant ces conseils, le fleurissement du Monument Aux Morts a été modifié ; des graminées et vivaces remplacent les plantes annuelles. Une rangée de pensées en bordure apportera un peu de couleur en hiver. Seules les jardinières conte-



nant des vivaces seront maintenues en place dans les rues.

Les autres seront utilisées en rempart aux alentours du terrain de football afin d'éviter l'accès aux caravanes saisonnières.

EVÉNEMENTS

Retour sur les festivités en l'église St Basle



Le dimanche 4 décembre dernier, un concert de chants traditionnels et variés interprétés par la sympathique chorale de Betheny « les Arlène's » a inaugurée l'ouverture de la onzième exposition de crèches en notre église Saint-Basle de Prunay.

Le public de Prunay a pu admirer : l'exposition de crèches organisée par 4 bénévoles ainsi que l'exposition sur l'ancienne église.

Ce même public a aussi eu l'opportunité de déguster des boissons chaudes et des gourmandises sucrées comme le célèbre pain d'épices de Claudine, les sablés blonds et dorés de Marie-Christine et Nadine, et les traditionnelles papillotes de Dame Laurence.

Les potées de chrysanthèmes de notre fidèle Maurice sont venus ajouter à cette ambiance une note d'élégance.



Une riche exposition sur notre ancienne église, entièrement réalisée par Marie et Bernard URBAIN, a permis de découvrir ou redécouvrir un pan de l'histoire de l'époque 14-18 de notre village.

Grâce à leur implication et leur passion, cette exposition s'est enrichie d'authentiques tableaux, de documents et objets d'époque, sans oublier une authentique collection de photos de 14-18 ; représentant le 118^e régiment d'Avignon en poste à Prunay.

Cette collection a été gracieusement prêtée par Monsieur Ibert, collectionneur et médecin en Avignon (Vaucluse).



LE SAVIEZ-VOUS ?

L'histoire de
« Prunay en lumières »



La petite histoire des motifs lumineux débute en 1994 dans l'atelier d'un ami de Prunay et se poursuit dans notre garage sur la base du bénévolat.

Une volonté d'égayer le village à moindre cout ; les fournitures sont financées par la commune et les sujets réalisés se multiplient d'année en année.

Les agents communaux entretiennent et réalisent maintenant ces sujets ; tout comme la mise en place du grand sapin ; les décors sur le parvis de l'église et l'entrée du village.

Un beau résultat final basé sur beaucoup d'heures de bénévolat.

Je tiens à les encourager et en les remercier ainsi toutes les associations du village et autres fidèles volontaires qui par leurs actions animent notre village.

Une pensée toute particulière à notre Ami Jean-Claude Darthois pionnier de cette aventure qui dure...

Laurence Fransquin

Infos

HORAIRES :

Ouverture un dimanche par mois
soit les 5 février, 5 mars, 2 avril
2017 de 11h à 12h et le mercredi
de 17 à 19h.

A bientôt.

TARIFS :

Adhésion 15€/an pour toute la famille
Puis 0,50 € par livre adulte
0,30 € par livre enfant

ADRESSE :

1, rue Godon Vasnier 51360 PRUNAY

Coup de coeur des enfants



Le roman 14-14 de Silène Edgar et Paul Béorn : Grâce à une boîte aux lettres mystérieuse Adrien qui vit en 2014 réussit à correspondre avec Hadrien vivant, lui, en 1914. Prix des Incorruptibles 2015-2016, Prix Tatoulu 2016, Prix Gulli 2014



La bande dessinée **Le château des étoiles** : Au XIXe siècle, d'intrépides explorateurs repoussent sans cesse les limites de l'inconnu. Avides de nouvelles découvertes, ils tournent leurs regards vers les étoiles.

BIBLIOTHÈQUE POUR TOUS

Nous vous présentons tous nos vœux pour cette nouvelle année et espérons que de nouveaux adhérents frapperont à la porte de la bibliothèque.

Mauricette Micheline
Sylviane Bonne
Véronique tous pour Prunay
Dominique Année Delphine
Alice
Bibliothèque

Les bénévoles accueillent régulièrement avec joie tous les élèves de l'école; les enfants et leurs enseignants sont ravis.

Nous espérons pour 2017 que les enfants sauront aussi accompagner leurs parents dans ce lieu de découverte, de savoir, d'imagination, de liberté et de partage.

**«En 2017,
j'adhère à la Bibliothèque
pour tous de Prunay»**

*Le roman coup
de coeur adulte
de Véronique :*



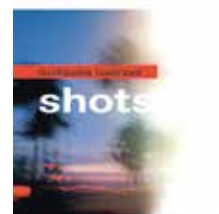
Lire 'Continuer' de Laurent MAUVIGNER en cette saison d'hiver, sous un plaid avec une tasse de thé toute proche et savourer cette histoire qui nous emmène vers la découverte d'un pays méconnu: le Kirghizistan (oui j'ai bien dit Kirghizistan et pas Ouzbekistan ou Turkmenistan, à vos tablettes pour la géolocalisation !). Une mère et son fils adolescent vont y vivre bien des aventures: celles du moment présent dans cette contrée sauvage à travers leur périple à

cheval et celles plus personnelles à travers les relations mère - fils qui ne sont pas toujours faciles ! Cette histoire pourrait bien se retrouver sur le grand écran ...

Prix hors champ

Si vous voulez participer au concours **PRIX HORS CHAMP** organisé par notre association, n'hésitez pas !

Songe à la douceur, Shots, La douleur porte un costume à plumes, L'installation de la peur (quatre romans courts) sont en compétition. Venez découvrir ces romans d'auteurs que vous ne connaissez peut-être pas. Nous vous expliquerons le déroulement de ce concours lors de nos permanences les mercredis de 17 à 19h et/ou le dimanche 5 février, 5 mars, 2 avril.



BURKINA-SANTÉ

Parcours et création de l'association

Il était une fois, en cette fin d'année 2016, la naissance de l'association Burkina Santé. Son point de départ, rendre hommage à David Kéré et, sans prétention, continuer dans ses traces l'élan de solidarité qu'il avait créé entre Prunay et le Burkina.

Les Assemblée générales, réunion publique, mise en place des statuts de l'association, désignation du bureau, création en Préfecture, parution au Journal Officiel, ouverture d'un compte bancaire, baptême de l'association et le but ultime ont été les préliminaires de cette création.

Revenons sur son but si vous le voulez bien, qui apparaît à l'article 2 des statuts de l'association.

Article 2 : Cette association a pour objet de récupérer du matériel médical en France et l'expédier au Hôpitaux et centres médicaux du Burkina Faso.

En ce mois de Décembre, non pas le Père Noël, mais une poignée de bénévoles a emballé près d'une tonne de Fret, acheminé celle-ci à Vernon dans l'Eure, en Normandie, commune située entre Paris et Rouen et se trouvant en bordure de Seine.



Ce fret, stocké dans un conteneur, sera ensuite transporté par camion à Rouen.

Poussé sur une barge, il rejoindra le port du Havre pour une petite traversée de l'Atlantique, pour débarquer à Lomé au Togo où un camion l'attendra pour traverser le pays et rejoindre Ouagadougou, capitale du Burkina avec près de 2 millions d'habitants, où notre contact attend le conteneur avec impatience.

Notre association est ouverte à tous et vous êtes les bienvenus. L'adhésion est de 10 € par personne et par an.

Pour prendre contact, au secrétariat de la mairie, par mail : prunay.burkinasante@gmail.com ou sur lechodeprunay@gmail.com.

*Le Président de l'Association
« Burkina Santé »
Jean-Claude Bastien*



ADAP

Bourse aux jouets
et à la Puériculture

Dimanche 29 janvier 2017
de 8h à 16h

Salle des fêtes
de Prunay

Inscription
adap.prunay@gmail.com



**BÉNÉVOLES
ON A BESOIN
DE VOUS!**

L'équipe d'animation de l'ADAP peine à trouver de nouveaux bénévoles pour participer à ses actions tels que le bal, la brocante, le père Noël... Il est important de mobiliser des volontaires pour les événements majeurs de la vie de la commune.

Toutes les personnes intéressées sont les bienvenues au sein de l'association !

contact :

adap.prunay@gmail.com

ACTUALITES

La classe de CE1 -CE2



*** Notre classe de CE1/CE2 de Prunay et la classe unique de Champfleury avons partagé une journée à la salle des fêtes pour relever des défis, coopérer à des ateliers et déguster un pique-nique « zéro déchet ».**

- Comment nettoyer de l'eau sale ?
- Comment faire flotter deux billes métalliques ?
- Comment faire rouler une boîte en carton ?
- Comment allumer deux lampes en même temps ?
- Comment faire tourner une danseuse dans le sens inverse de celui d'un footballeur et moins vite ?

C'était vraiment bien, on a appris des choses nouvelles qu'on peut essayer de refaire à la maison.
On a coopéré et on s'est fait des amis.
Avant de partir, un nouveau défi à relever pour la fin de l'année nous a été confié.
« Comment déplacer un objet avec la force de l'air ? »

*** Durant la matinée du goût, on a découvert le gingembre, plein de nouvelles sortes de salades, des « After Eight », les carottes violettes, les épinards crus, on a goûté des pommes différentes et le chocolat amer. On a senti plein d'odeurs, on a deviné des objets à tâtons, ... On a eu des surprises !!!**

*** On a pris le car de la CITURA avec la classe de GS/CP pour aller au cinéma OPERA voir « L'étrange Noël de Monsieur Jack ».** C'est notre film préféré : il mélange Noël et Halloween. M. Jack est un épouvantail qui devient un squelette et qui veut organiser une fête de Noël. En fait, ça fait peur aux enfants car les jouets fabriqués par ses copains du village d'Halloween sont effrayants.

*** Le soir de la fête de Noël de l'école, on a aimé lancer les lanternes car c'était très joli de les voir s'envoler dans le ciel. Les gâteaux étaient très bons ! Tous les enfants de l'école de Prunay ont chanté sur la scène de la salle des fêtes !**

*** Même les élèves qui n'avaient pas apporté de cadeau pour le Bus de Noël ont pu aller voir le Père Noël. C'était chouette de faire une photo avec le Père et la Mère Noël !**

*** Sans qu'on le voie, le Père Noël a apporté des cadeaux dans la classe : des livres de Chica Vampiro, de Violetta, de la pâte à modeler, un jeu de sciences sur les aimants et un coffret de Twister. C'était très bien et très gentil ! Il a pensé à tout ! On n'était pas déçus ! On était heureux.**

CONCOURS DE L'ECHO DE PRUNAY

Tous les élèves de l'école de Prunay se sont appliqués pour présenter les oeuvres les plus belles possibles.

Le jury, composé de 10 conseillers municipaux, s'est réuni le 19 décembre dernier pour sélectionner les 10 lauréats du concours.

Ensuite, restait à choisir l'oeuvre qui ornera la une de l'Echo de janvier 2017. Ainsi les 10 lauréats sont :

FRANCOIS Salomé (PS),
PAGNON MARTIN Elise (MS),
PINTAUX Eugénie (GS),
REGNIER Caroline (CP),
MEYER Manon (CE1),
GAS Mahée (CE2),
APPERT Gabin (CE2),
VIELLARD Théo (CM1),
LEGAND Nathan (CM2), et
MEDER Castille (MS) qui remporte le concours de l'année.

Merci à toute l'équipe pédagogique qui permet à ce concours d'exister.



PÉRI-SCOLAIRE

Toujours plus d'expériences...

Les activités périscolaires accueillent une cinquantaine d'élèves, encadrée par Sophie, Martine, Danièle, Catherine et Mehdi.

Chaque jeudi, au premier trimestre, et chaque vendredi par la suite, le Professeur Echalote, des «Savants Fous», proposent des expériences scientifiques ludiques et instructives.

Ce changement de jour d'intervention permet de caler au jeudi, comme l'an dernier, le travail personnel, demandé par les parents.

Mehdi travaille pour accueillir, d'ici peu, un jeune public le mercredi après midi... à suivre.



CULTURE

Nos écoliers ont du talent !



agenda

27
janv
2017

VOEUX DU MAIRE
19H - SALLE DES FÊTES

29
janv
2017

BOURSE AUX JOUETS
ET A LA PUERICULTURE
8H - 16 H
SALLE DES FETES

18

mars
2017

REPAS DES AÎNÉS
SALLE DES FÊTES

23
Avril
2017

ELECTIONS
PRESIDENTIELLES
1ER TOUR

7
Mai
2017

ELECTIONS
PRESIDENTIELLES
2EME TOUR

infos

Mairie de Prunay
Place Godon Vasnier
51360 PRUNAY

Tél. 03 26 61 72 44

Mail : secretaireprunay@orange.fr

www.prunay-en-champagne.fr

Ouverture du secrétariat :

Lundi de 17h à 19h30

Mardi/ Jeudi / Vendredi de 10h à 13h

